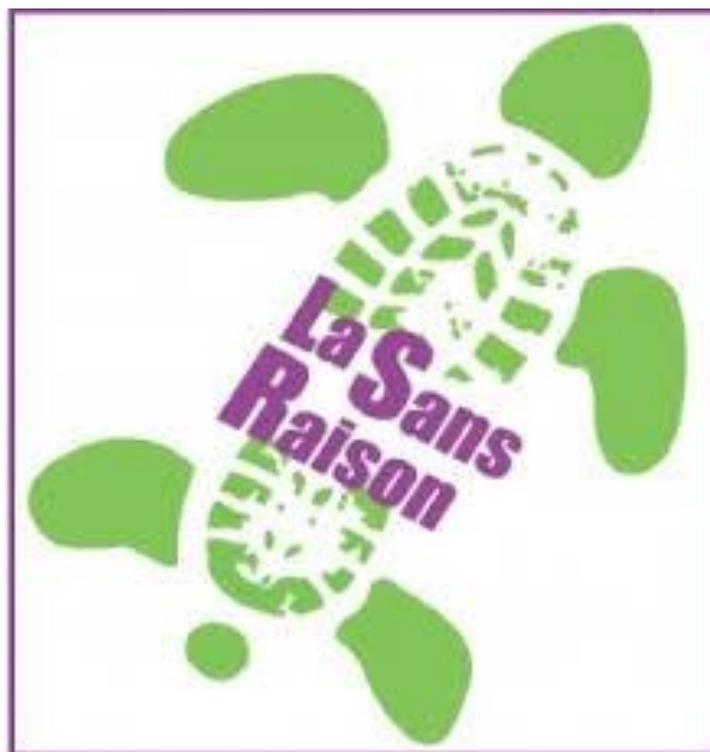


REGLEMENT OFFICIEL

Trail de la Sans Raison 2019





La Sans Raison 8^{ème} Edition

17 Novembre 2019

Règlement officiel



Table des matières

1. Epreuves	3
2. Inscriptions	4
3. Respect de l'environnement	6
4. Dossards et puces pour le chronométrage	6
5. Sécurité.....	7
6. Assurance	7
7. Autonomie / Equipement.....	8
8. Barrières horaires	9
9. Abandon	9
10. Annulation de la course.....	9
11. Sanctions	10
12. Jury d'épreuve	10
13. Droit d'image / CNIL	11
14. Classement et récompenses.....	11



La Sans Raison 8^{ème} Edition

17 Novembre 2019

Règlement officiel



Toute inscription aux trails de **La Sans Raison 2019** implique l'acceptation tacite du règlement suivant.

1. Epreuves

Les trois épreuves proposées sont des courses à pied chronométrées en pleine nature, empruntant en grande partie des sentiers non bitumés.

	LA BALEZE	LA THERESE	LA L'AISE
DISTANCE	32 km	18 km	11 km
DENIVELE POSITIF	800m D+	400m D+	230m D+
LIEU DE DEPART	Stade Robert Wagner Vélizy (78)	Stade Robert Wagner Vélizy (78)	Stade Robert Wagner Vélizy (78)
LIEU D'ARRIVEE	Stade Robert Wagner Vélizy (78)	Stade Robert Wagner Vélizy (78)	Stade Robert Wagner Vélizy (78)
HEURE DE DEPART	9h00	9h45	9h45

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier ces informations ainsi que les parcours et les emplacements des postes de ravitaillement jusqu'au jour de la course.

Des informations seront mises à disposition via :

- le site internet de la course www.lasansraison.com
- la page Facebook <https://www.facebook.com/LaSansRaison>
- et sur les panneaux d'affichage situés dans le gymnase lors du retrait des dossards.

Chaque coureur participant à l'une de ces courses a pleinement conscience de sa difficulté et engage sa propre responsabilité en prenant le départ de celle-ci. Il devra être bien entraîné et en excellente condition physique.



La Sans Raison 8^{ème} Edition

17 Novembre 2019

Règlement officiel



2. Inscriptions

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non, dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie (voir ci-dessous).

	LA BALEZE	LA THERESE	LA L'AISE
Né(e) avant le	1 ^{er} Janvier 2001	1 ^{er} Janvier 2003	1 ^{er} Janvier 2005
Catégorie	Espoirs à Masters	Juniors à Masters	Cadets à Masters
Prix (€)	38	25	15
Nombre maximum de participants	500	650	150

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

L'inscription donne droit :

- A la participation à la course,
- Au classement des concurrents et
- au lot souvenir de la course.

Inscription individuelle

Les inscriptions individuelles se font uniquement en ligne à partir du site Internet de La Sans Raison : www.lasansraison.com. Elles seront closes au plus tard le 15 Novembre 2019.

Les paiements se font également en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Il n'y aura aucune inscription le jour de la course.



La Sans Raison 8^{ème} Edition

17 Novembre 2019

Règlement officiel



Inscription par équipe

En cas d'inscription par équipe, il sera possible de fournir l'ensemble des documents nécessaires par courrier postal.

Ce courrier devra être envoyé à « 2A Consulting – 3, Avenue de Buzenval – 92500 Rueil Malmaison » et devra comprendre :

- Une fiche d'inscription dûment renseignée pour chaque coureur, disponible sur le site : www.lasansraison.com ;
- Un certificat médical par coureur ;
- le chèque correspondant à la totalité des frais d'inscription libellé à l'ordre de « ASCV – La Sans Raison ».

Certificat Médical

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** produire :

- Soit une copie¹ de son certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course

Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention de "**non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en compétition**".

- Soit une copie de son attestation de licence FFA en cours de validité,
- Soit une copie de sa licence FFTRI en cours de validité.

Ces pièces pourront être envoyées par e-mail (certif@lasansraison.com) ou être remis le jour de la récupération des dossards.

Une fois ce document validé par l'organisation, un email sera envoyé pour confirmer l'inscription définitive.

Aucun dossard ne sera délivré si l'une de ces pièces n'a pu être validée par l'organisateur.

¹ Penser à fournir une copie de ce certificat. Il sera en effet conservé et non restitué par l'organisateur de la course.



La Sans Raison 8^{ème} Edition

17 Novembre 2019

Règlement officiel



3. Respect de l'environnement

Tout inscrit s'engage à emprunter dans leur intégralité les chemins balisés par l'organisation sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc durablement. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification du coureur.

Les concurrents devront se conformer aux indications fournies par les signaleurs placés sur le parcours, ainsi qu'aux règles du code de la route lorsque le circuit emprunte les voies de circulation routière.

Des poubelles sont disposées sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Le jet d'emballages ou détritrus sur le parcours pourra entraîner la disqualification du coureur.

L'assistance individuelle est formellement interdite.

Information : Les massifs forestiers sont des zones propices à la présence de tiques. Ces parasites sont parfois vecteurs de la transmission de la maladie de Lyme. Il convient que les participants en soient alertés et consultent un médecin en cas d'infection survenant après une morsure. Le cas échéant, vous pouvez utilement consulter les sites suivants : <http://www.lyme-fr.net> www.francelyme.fr

4. Dossards et puces pour le chronométrage

Au moment du retrait du dossard, une pièce d'identité avec photo (ou photocopie) sera exigée.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

La puce permettant le chronométrage des coureurs est apposée au dos du dossard.

Les dossards ne devront en aucun cas être jetés sur la voir publique.



La Sans Raison 8^{ème} Edition

17 Novembre 2019

Règlement officiel



5. Sécurité

Etant donné la difficulté des parcours, il est demandé d'être en bonne santé physique et suffisamment entraîné pour y participer. Des équipes de secouristes seront présentes sur les parcours et/ou à l'arrivée. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

La mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou la non-assistance à un concurrent en danger sera sanctionnée par l'organisateur.

L'intégrité physique des coureurs pouvant être mise en cause, l'organisation interdit le port d'écouteurs durant l'épreuve.

L'usage de bâtons est interdit.

L'accompagnement de coureurs par un animal ou toute personne en VTT est interdit.

La prise en considération de l'environnement, des consignes des organisateurs et bénévoles assurant la sécurité des routes est primordiale. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité énoncées ci-dessus par des coureurs durant la course.

6. Assurance

Responsabilité civile

L'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours. Une telle assurance peut être souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence.

Dompage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte ...) des biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne



La Sans Raison 8^{ème} Edition

17 Novembre 2019

Règlement officiel



pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque coureur.

7. Autonomie / Equipement

Equipement obligatoire

Les équipements obligatoires pour les épreuves de La Sans Raison sont les suivants :

- Téléphone mobile
 - mettre dans son répertoire le n° sécurité de l'organisation
 - ne pas masquer son numéro
 - ne pas oublier de partir avec la batterie chargée
- Pièce d'identité

Equipement recommandé

En plus des éléments obligatoires, l'organisation rappelle que les courses se font en autonomie (pour l'A l'Aise et la Thérèse) ou en semi-autonomie (pour la Balèze) et recommande aux participants de se munir de :

- Un gobelet pour les ravitaillements (pas de gobelets distribué aux ravitaillements)
- Une poche à eau d'un demi-litre au minimum,
- Une réserve alimentaire (gels ou barres énergétiques).
- Vêtements adaptés (veste imperméable et coupe-vent),
- Couverture de survie



La Sans Raison 8^{ème} Edition

17 Novembre 2019

Règlement officiel



8. Barrières horaires

Elles sont déterminées définitivement le jour même de l'épreuve, en fonction des conditions de course. Elles seront précisées lors du briefing de départ. Toute personne hors délais ne sera pas classée et devra arrêter la course.

	LA BALEZE	LA THERESE	L'A L'AISE
Barrières horaires	KM 16 : 2h30 KM 22 : 3h20 KM 28 : 4h30 Arrivée : 5h	KM 8 : 2h00 Arrivée : 3h30	Arrivée : 2h00

9. Abandon

Tout abandon devra être signalé directement au signaleur le plus proche du lieu d'abandon et au directeur de course par l'envoi d'un SMS au n° spécial indiqué sur le dossard avec les informations suivantes : **ABANDON - N° DOSSARD**

10. Annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.



La Sans Raison 8^{ème} Edition

17 Novembre 2019

Règlement officiel



11. Sanctions

Les coureurs s'inscrivant dans une des épreuves de La Sans Raison s'engagent à respecter strictement le règlement. Tout manquement entrainera les sanctions suivantes :

MANQUEMENT	SANCTIONS
Coupe représentant un raccourci important	Pénalité horaire ou disqualification à l'appréciation du Jury
Non-respect de l'environnement et des sites par le traileur	Disqualification
Insultes et /ou menaces par un traileur auprès d'un membre de l'organisation ou du public	Disqualification (dans ce cadre, l'organisation se réserve le droit d'entamer des poursuites avec les moyens légaux à disposition qu'elle jugera nécessaire à l'encontre de la personne concernée)
Triche constatée	Disqualification
Non-respect des consignes de sécurité en course	Disqualification
Non-assistance à une personne en danger	Disqualification
Equipement obligatoire incomplet	Disqualification
Avis médical négatif	Mise hors course
Passage hors temps limite au point de contrôle	Mise hors course

12. Jury d'épreuve

Il se compose :

- du directeur de la course,
- du coordinateur de course,
- du coordinateur des inscriptions,
- du coordinateur du village.

La décision du jury est irrévocable.



La Sans Raison 8^{ème} Edition

17 Novembre 2019

Règlement officiel



13. Droit d'image / CNIL

En s'inscrivant, tout participant abandonne son droit à l'image. Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Ces images pourront notamment être prises à l'occasion de leur participation à la Sans Raison, ou encore dans le cadre des animations mises en place. Leur usage pourra être mis en œuvre sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les données personnelles communiquées par les participants sont utilisées uniquement afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse jerome@lasansraison.com.

14. Classement et récompenses

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation. Pour l'épreuve, un classement général est établi.

Seul le temps à l'arrivée compte pour le classement.

Pour les épreuves de la Thérèse et de la Balèze les 3 premiers masculin et féminin au scrath seront récompensés. Aucune récompense n'est prévue pour la l'Aise qui se veut une course trail découverte.